

Conditions de vente

Le Bureau de Gestions des Avoirs fait procéder par l'étude des Huissiers de Justice soussignés à la vente publique aux enchères :

le jeudi 16 mai 2024 à 14.00 heures dans le dépôt de la société STREFF au Windhof (Koerich), rue Pierre Flammang

de divers véhicules et objets

Les **véhicules** sont exposés à la Fourrière Judiciaire sis à L-4498 Sanem, 19, rue Uerschterhaff (Site WSA) et peuvent uniquement être inspectés le mardi 14 mai 2024 de 10.00 à 12.00 heures. (Les véhicules ne sont pas visibles le jour de la vente) Il est interdit d'ouvrir les portes des véhicules et de les photographier.

L'enlèvement devra se faire au plus tard 10 jours après l'adjudication. Les véhicules doivent obligatoirement être enlevés par les moyens d'une remorque ou d'une dépanneuse. Aucun véhicule ne pourra être démarré sur place.

L'enlèvement devra se faire par l'adjudicataire lui-même. Il faudra se présenter avec la quittance et une pièce d'identité valable à la Fourrière Judiciaire.

En l'absence d'enlèvement dans le délai mentionné, la vente sera automatiquement annulée. Le paiement fait sera versé au requérant à titre de frais de gardiennage, ainsi que des dommages et intérêts. Les éventuels frais de recyclage seront à la charge des adjudicataires.

Les informations des véhicules et objets mis en vente se font sous toutes réserves et sans aucune garantie sur leur exactitude.

* * *

Les **autres objets** seront exposés dans le dépôt au Windhof et peuvent être inspectés le jour de la vente de 13.00 à 14.00 heures.

L'enlèvement de ces objets doit être effectué par l'adjudicataire après la vente, à ses frais. A défaut, l'huissier de justice ne saurait être tenu pour responsable des détériorations survenant entre l'adjudication et le moment

de l'enlèvement. En cas d'un délai d'enlèvement, celui-ci n'engage pas la responsabilité de l'Huissier de Justice chargé de la vente, à quelque titre que ce soit, l'objet étant considéré sous la garantie exclusive de l'adjudicataire, dès le moment de l'adjudication

Tous les objets mobiliers sont vendus dans l'état où ils se trouvent et sans aucune garantie.

L'adjudication est faite au plus offrant après trois criées.

Tout acheteur est réputé, vis-à-vis de l'Huissier de Justice, agir en son nom personnel, même pour les objets mobiliers qu'il aurait acquis en qualité de mandataire. L'acheteur communiquera à l'Huissier de Justice son nom, son adresse et éventuellement tout renseignement qui serait demandé par l'Huissier de Justice.

Il devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité valable.

Le prix est payable, directement après l'adjudication entre les mains de l'Huissier de Justice, au comptant (jusqu'à 15.000.- €), par carte de crédit (visa, mastercard, vpay)

Faute de paiement, l'objet est revendu à la folle enchère de l'adjudicataire, ce dernier étant redevable de la différence entre les deux adjudications lorsqu'elle est négative.

Il y a 20 % de frais en sus du prix d'adjudication.



TAPELLA & NILLES

HUISSIERS DE JUSTICE

Yves TAPELLA
Tom NILLES
Nanou TAPELLA

14-16 rue du Canal
L-4050 Esch/Alzette
www.tapella-nilles.lu